



AVENANT AU PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE DE CAUDECOSTE

Période du 9 novembre 2020 au 1 décembre 2020

Le protocole sanitaire permet d'accueillir tous les enfants inscrits à l'école de Caudecoste.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. La température ne sera contrôlée à l'école qu'en cas de suspicion.

De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent alors la directrice de l'école.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école de Caudecoste.

PORT DU MASQUE ET DISTANCIATION

Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- Pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Les éventuels intervenants extérieurs doivent porter un masque grand public et se soumettre à un lavage ou désinfection des mains.

LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains avec de l'eau et du savon pendant 30 secondes et un séchage soigneux (à défaut l'utilisation d'un gel hydro alcoolique) seront effectués sans réaliser de distanciation physique :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les récréations
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

NETTOYAGE DES LOCAUX

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera effectué une fois par jour le soir pour les classes de maternelle, le matin pour les classes élémentaires.
- Un nettoyage désinfectant sera réalisé sur les surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de porte par exemple) deux fois par jour.
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

LA LIMITATION DU BRASSAGE

3 groupes d'élèves sont différenciés :

- Les maternelles (classes de Mme PLANQUES et de Mme GAGNE-BARIBAUD)
- Un groupe élémentaire 1 (classes de Mme REGADE et de Mme ANDRIEU)
- Un groupe élémentaire 2 (classes de M. GIRARD et de Mme LAFFITTE)

Des zones sont délimitées dans la cour avec des barrières et sont réservées pour un groupe d'élèves désignés ci-dessus (Voir plan cour 1, 2 et 3)

Des horaires décalés sont appliqués afin de faciliter la distanciation des différents groupes :

| | | |
|------------------------------|---------------------|------------------------|
| Maternelles | 8h45/11h45 | 13h15/16h15 |
| Elémentaire 1 | 8h45/11h45 | 13h15/16h15 |
| Elémentaires 2 | 9h/12h15 | 13h45/16h30 |
| récréations maternelle | matin : 10h/10h30 | après-midi : 15h/15h30 |
| récréations élémentaire 1 | matin : 10h30/10h45 | après-midi : 14h45/15h |
| récréations | matin : 11h/11h15 | après-midi : 15h15/16h |
| Pause méridienne maternelles | 11h45/13h15 | |
| Pause élémentaires 1 | 11h45/13h15 | |
| Pause élémentaires 2 | 12h15/13h45 | |

Le portail est ouvert 10 mn avant l'heure soit :

| | | |
|--------------------------------|--------------|--------------------|
| maternelles et élémentaire 1 : | matin : 8h35 | après-midi : 13h05 |
| élémentaires 2 : | matin : 8h50 | après-midi : 13h35 |

Les maternelles

L'entrée et sortie des maternelles doit se faire sur les accès devant l'école (portes classes maternelle). (Voir plan E1 et E2)

Pour ce groupe :

- la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents,
- En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs,
- Aucune règle de distanciation entre les élèves de ce groupe que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs,
- Seule une distanciation de 1 mètre minimum est maintenue avec les autres groupes de l'école,
- Le temps passé dans la cour pour ce groupe est prévu dans la cour 1 (voir plan 1)

Les groupes élémentaires

Les élémentaires rentrent par le portail principal de l'école (Voir plan E3). Le groupe attend sa complétude dans la zone AT (cf. plan 2). Il rejoint la cour 1, le lavage et séchage des mains sont organisés dans les sanitaires à côté de la salle de réfectoire. Il rejoint alors la cour 2 (Cf. plan 1)

Le deuxième groupe d'élémentaire arrivant 15 minutes plus tard, renouvelle cette organisation.

Pour les 2 groupes élémentaires :

- la distanciation physique doit être d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face, ou organisée de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Les bureaux de classe sont donc positionnés pour respecter dans la mesure du possible cette distance.
- Cette distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.
- La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents. Les zones dédiées à chaque groupe dans la cour doivent donc être respectées. (Voir plan cour 2 et 3)

ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La distance d'au moins un mètre doit être respectée entre les groupes d'élèves précédemment établi et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.

Afin de permettre cette distance, deux services sont mis en place.

Le premier service à 11h45 concerne le groupe « maternelle » et un groupe élémentaire.

Les maternelles font le nettoyage des mains dans leur classe et se rendent directement à la cantine où un espace leur est réservé.

Les élémentaires font le nettoyage des mains aux sanitaires à côté de la salle de restauration.

L'agencement des tables est organisé pour respecter la distanciation de 1 mètre pour les élémentaires.

A l'issue de ce premier service (12h30/45), les élèves sont dans la cour dans leur zone dédiée. (Cf. plan 1)

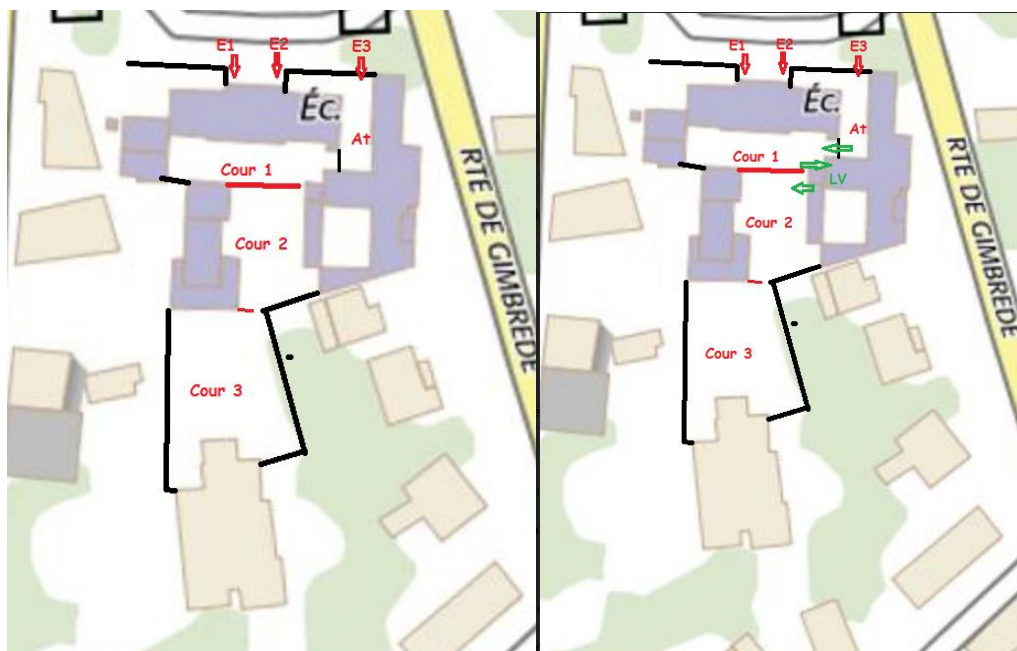
Entre les deux services, les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées.

Le deuxième groupe élémentaire sort de sa classe à 12h15 et rejoint sa zone dédiée dans la cour (Cf. plan 1).

Après le lavage des mains, le service du repas est prévu à 13h pour ce groupe.

Si le nombre d'élèves fréquentant la cantine est réduit pendant cette période, un seul service pourra être maintenu tout en maintenant les distances obligatoires.

PLANS



PLAN 1

PLAN 2

Fait le 4/11/2020

L'Adjointe au Maire

en charge des affaires scolaires

Hélène MOLINIER